

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002196

OBJET :

**Assistance à Maîtrise
d'Ouvrage en matière
d'ordonnancement, de
pilotage et de coordination
urbaine dans le cadre du
NPNRU : attribution du
marché au Cabinet EGIS
CONSEIL pour un montant
de 124 320 €,00 HT, soit
149 184,00 TTC**

Réf. CB/ED/IA (commande publique)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés
relatifs aux marchés publics et aux
accords-cadres ainsi qu'à leurs
avenants:

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500.000 euros HT pour les fournitures et services et 1.000.000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que par ses compétences en matière de politique de la ville, la Communauté d'agglomération souhaite mener dans le cadre du programme proposé par la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde des actions de valorisation ;

CONSIDÉRANT que face à la complexité de ce projet de renouvellement du cœur de ville d'Agde et à l'interdépendance des opérations qui sont en cours et à venir, la collectivité veut optimiser la conduite opérationnelle de ce projet ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération souhaite s'adjoindre les compétences d'un cabinet qui assurera une mission d'accompagnement et de coordination des maîtres d'ouvrages publics et privés du projet. Il sera amené également à ajuster, si besoin, les modalités de mise en œuvre du projet dans le respect du calendrier et des exigences de la convention NPNRU du centre-ville d'Agde ;

CONSIDÉRANT que le montant estimatif de cette mission dépasse le seuil de 40 000 € HT, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée et qu'à l'issue de celle-ci.

DÉCIDE

- **Article 1** : De passer avec le Cabinet EGIS CONSEIL 168-170 avenue Thiers- 69 006 LYON un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière d'ordonnancement, de pilotage et de coordination urbaine dans le cadre du NPNRU pour un montant de 124 320,00 € HT, soit 149 184,00 € TTC.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 24 janvier 2022

Le Président,
Gilles D'ETTORE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 25 janvier 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220124-C002196IO-AR